

La vérité sur...

les suites de l'affaire Renault

Deux ans après le scandale des faux espions qui a secoué le constructeur, le principal accusé contre-attaque. Bouc émissaire ou habile escroc ?

Le dossier semblait classé. L'« affaire » Renault ? Une sinistre histoire de barbouzes et d'espionnage industriel, avec trois cadres accusés à tort d'avoir transmis à la Chine des informations sensibles sur les véhicules électriques de Renault, contre des virements transitant via Dubai, le Liechtenstein ou l'Uruguay. Mise au jour en janvier 2011, l'affaire avait vite fait pschitt : la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) avait conclu après deux mois d'enquête à l'innocence des trois cadres, et mis en cause un membre de la Direction de la protection du groupe – la DPG Renault –, Dominique Gevrey, mis en examen pour « escroquerie en bande organisée » en mars 2011. Un triste épisode que devaient clore l'indemnisation des cadres, une réforme radicale du service de sécurité de Renault et le grand ménage au sein du constructeur, avec, entre autres, le départ du directeur juridique Christian Husson, de la secrétaire générale Laurence Dors et du numéro deux de Renault, Patrick Pélata. Ce dernier, qui travaille désormais pour l'éditeur de logiciels Salesforce aux Etats-Unis, assure avoir tourné la page : « De mon côté, tout a été mis sur la table. On ne ressasse pas le passé. »

Une guérilla juridique

Mais le feuilleton est loin de son épilogue. Le juge Hervé Robert poursuit son instruction bien au-delà du seul cas Gevrey : selon nos informations, une perquisition a eu lieu le 26 novembre 2012 au siège de l'agence de conseil en stratégie Les Rois mages, appelée par la direction de Renault pour améliorer sa communication interne et externe. Quant à Dominique Gevrey, après avoir passé huit

ACCUSÉS À TORT



B. Guay/AFP

Michel Balthazard,

58 ans, ancien membre du comité de direction. A refusé de réintégrer l'entreprise.



P. Kovenik/AFP

Bertrand Rochette,

52 ans, ancien responsable des avant-projets de Renault. A refusé de réintégrer Renault, du fait de l'« impossibilité de renouveler [sa] confiance à l'entreprise ».



B. Guay/AFP

Matthieu Tenenbaum,

35 ans, ancien numéro deux du programme électrique. A réintégré Renault.

mois en détention provisoire à la prison de la Santé en 2011, il s'est engagé, avec son avocat, Jean-Paul Baduel, dans une guérilla juridique, multipliant les procédures et accusant la direction de Renault d'avoir demandé en janvier 2011 les fadettes (factures détaillées de téléphone) d'Alexis Kohler, alors administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration.

La DCRI poursuivie

Renault dément : « La seule tactique de Gevrey, c'est celle de l'enfumage et de la théorie du complot, pour faire oublier les pièces du dossier qui le mettent en cause », assure Philippe Goossens, avocat du constructeur. « On veut faire porter un costume trop grand à mon client, répond Jean-Paul Baduel. Il est hors de question de laisser Re-

nault lui faire porter le chapeau. » Du coup, Gevrey contre-attaque en poursuivant en justice la DCRI. Deux de ses agents, en charge de l'enquête Renault, sont cités à comparaître le 28 février devant le tribunal de Nanterre pour « faux en écriture publique » – en l'espèce une falsification supposée de casiers judiciaires. « Les fonctionnaires ont sciemment injecté dans la procédure des éléments défavorables » à Dominique Gevrey pour parfaire son costume de coupable, accuse la citation, qui détaille les délits et infractions « chimériques » (violences volontaires, injures raciales...) attribués à trois des contacts de l'ancien militaire – dont les casiers seraient en fait vierges. Au-delà de cette affaire de faux présumés, la DCRI est surtout accusée d'avoir dans un premier temps av-

Un cadre de Nissan impliqué ?

Selon Dominique Gevrey et son supérieur Rémi Pagnie, licenciés de la Direction de la protection du groupe (DPG) suite à l'affaire, le PDG Carlos Ghosn aurait caché à Patrick Pélata, directeur général à l'époque des faits, un point-clé de l'affaire : l'implication du numéro deux de Nissan, Toshiyuki Shiga, qui apparaît fin 2010 dans les schémas de corruption. « Monsieur Pélata ne devait pas le savoir, car j'avais eu pour instructions de monsieur Ghosn de ne pas informer

plus de personnes que celles déjà au courant », explique Rémi Pagnie dans un procès-verbal daté du 12 mars 2011, où il affirme par ailleurs aux policiers avoir entendu Ghosn dire qu'il « désirait mettre Shiga progressivement à l'écart ». Dominique Gevrey mentionne même un ordre de la direction de ne pas évoquer l'« affaire Shiga » devant la DCRI : « Si ces documents ne vous ont pas été transmis dès le départ, c'est parce que nous avions ordre de ne pas en parler. » Carlos Ghosn,

interrogé par le juge Hervé Robert le 19 décembre 2011, reconnaissait avoir conseillé aux membres de la DPG de « poursuivre sur Renault et de garder la confidentialité sur Nissan », mais niait toute volonté de se séparer du fameux Shiga, qui, de fait, est toujours en fonction. L'affaire Renault cacherait-elle une autre affaire de règlements de comptes entre Renault et son partenaire Nissan ? C'est l'une des questions que l'instruction du juge devra éclaircir. ■



J. Mars/JDD/Sipa

lisé sans précaution la piste de l'espionnage chinois. Certes, Renault n'a pas prévenu le service de renseignement de l'affaire dès son début, à l'automne 2010, malgré la présence de plusieurs contacts de la DCRI en interne, dont un collègue de Gevrey, Marc Tixador. « *Nous aurions dû avertir la DCRI, reconnaissait Carlos Ghosn fin 2011 devant le juge. Cela n'a pas été fait sur la suggestion d'un homme, Rémi Pagnie [directeur de la protection du groupe et supérieur de Gevrey. NDLR].* » Mais, sitôt informée, la DCRI semble s'être emballée : une note confidentielle défense, datée du 7 janvier 2011 et consultée par *Challenges*, évoque ainsi « *une affaire d'espionnage industriel de grande ampleur, conduit par des groupes chinois déjà identifiés* », et même une « *infraction criminelle d'intelligence avec une puissance étrangère* ». Dans ce fiasco, Dominique Gevrey est-il un bouc émissaire, comme le soutient son conseil ? Ou un escroc habile qui a su tromper son monde, comme certains l'assurent dans le

Dominique Gevrey, à Paris, en janvier 2012. Mis en examen pour « escroquerie en bande organisée », l'ex-membre de la Direction de la protection du groupe de Renault a passé huit mois en détention provisoire. Il accuse aujourd'hui la DCRI d'avoir falsifié des documents pour l'accuser.

camp Renault ? Mystère. Le scénario esquissé par les enquêteurs est celui d'une escroquerie au renseignement organisée par cet ancien militaire de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense recruté par Renault en 2004. En gros, Gevrey aurait prétexté devoir rémunérer une mystérieuse source belge, à l'origine des accusations contre les trois cadres, pour détourner de l'argent de Renault à son profit sur un compte suisse.

La taupe belge dénoncée

L'intéressé nie farouchement. Il reconnaît l'existence d'un système de fausses factures, conçu par un ancien parachutiste basé en Algérie, Michel Luc, et destiné à rémunérer la source belge. Mais il assure que ce système était connu de la hiérarchie, et qu'il a cru de bonne foi les informations du fameux « Belge » concernant les trois cadres. Après s'y être longtemps refusé, il a même finalement lâché le nom de sa taupe en mars 2011 : un certain Pascal Baudrez, sous-officier de la gendarmerie

belge, qui nie avec la dernière énergie être la fameuse source. Beaucoup doutent que Gevrey ait pu monter seul une telle affaire. Marc Tixador a toujours affirmé que son rôle s'était limité à mettre en forme les informations rapportées par Gevrey dans des schémas de circuits financiers de corruption. Mais la défense de ce dernier souligne que des « blancs », rapports d'enquêtes transmis à l'état-major de Renault, avaient été écrits par Tixador durant les vacances de Gevrey à Madagascar en novembre 2010. L'ex-policier aurait-il eu ses propres sources accusant les trois cadres ? « *Absurde*, répond Fanny Colin, avocate de Marc Tixador. *Mon client n'a fait que récupérer des blancs dans une boîte e-mail donnée par Gevrey, qui l'a berné comme les autres.* » Tixador n'a d'ailleurs pas été mis en examen comme Gevrey pour « escroquerie en bande organisée », mais seulement pour « introduction frauduleuse dans un système de traitement de données ».

Vincent Lamigeon et Eric Laffitte